

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9027.30	-Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)		
9027.30.10	—Spectrophotomètres interférométriques (transformée de Fourier)	10.3%	C
	—Autres:		
9027.30.91	—Instruments et appareils à commande électrique	En fr.	D
9027.30.99	—Autres	7.5%	C
9027.40.00	-Posemètres	En fr.	D
9027.50	-Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)		
9027.50.10	—Densitomètres; instruments et appareils à commande électrique	En fr.	D
9027.50.90	—Autres	7.5%	C
9027.80	-Autres instruments et appareils		
9027.80.10	—Instruments de mesure, d'analyse et de contrôle des vibrations, bruits et des pointes d'énergie; spectromètres de masse, salinomètres, titrimètres, nH et pH mètres	10.3%	C
9027.80.80	—Autres instruments et appareils électriques	En fr.	D
9027.80.90	—Autres	7.5%	C
9027.90	-Microtomes; parties et accessoires		
	—Microtomes, y compris leurs parties et accessoires:		
9027.90.11	----Pour fins médicales	En fr.	D
9027.90.19	----Autres	9.2%	C
9027.90.20	—Transducteurs	10.3%	C
	—Autres parties et accessoires:		
9027.90.91	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.10.10, 9027.20.10, 9027.30.91, 9027.40.00, 9027.50.10 ou 9027.80.80	En fr.	D
9027.90.92	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.30.10 ou 9027.80.10	10.3%	C
9027.90.93	----Des marchandises des n ^{os} tarifaires 9027.10.90, 9027.20.90, 9027.30.99, 9027.50.90 ou 9027.80.90	7.5%	C
90.28	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.		
9028.10.00	-Compteurs de gaz	10.2%	C
9028.20	-Compteurs de liquides		
9028.20.10	—Pour installation sur des pompes de distribution du carburant du n ^o tarifaire 8413.11.00	9.2%	C
9028.20.20	—Pour enregistrer ou mesurer l'alimentation en eau	10.3%	C
9028.20.90	—Autres	8%	C